Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261109-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-11-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 12/11/2026***
Votants : 15

Objet : Demande de mise à disposition de la salle du Gaverlay – Jeunes Agriculteurs du canton de Châtelaudren-Plouagat

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absent excusé : D.LECOQ

Monsieur Dominique LECOQ a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'Association des Jeunes Agriculteurs du canton de Châtelaudren-Plouagat, qui informe la commune de son souhait de terminer la parade de Noël, avec ses tracteurs illuminés, sur le territoire de Plouvara, et d'organiser la soirée finale dans la salle du Gaverlay le samedi 12 décembre 2026.

L'association sollicite également la mise à disposition de la salle des fêtes pour le repas des bénévoles, qui se déroulera le samedi 23 janvier 2027.

Cette parade de Noël, événement festif et convivial porté par le monde agricole, participe à l'animation et au rayonnement de notre commune. L'accueil du final de cette parade constitue une opportunité significative de dynamiser la vie locale en période de fêtes de fin d'année.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder la gratuité de la salle du Gaverlay pour la soirée du 12 décembre 2026, et de valider l'application du tarif applicable aux associations communales pour la salle des fêtes le 23 janvier 2027, la commune accueillant le final de la parade de Noël.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261109-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ accorde la gratuité de la salle du Gaverlay à l'Association des Jeunes Agriculteurs du canton de Châtelaudren-Plouagat pour l'organisation de la soirée finale de la parade de Noël, le samedi 12 décembre 2026.
- ✓ valide le tarif pour une association communale au profit de l'Association des Jeunes Agriculteurs du canton de Châtelaudren-Plouagat, pour l'organisation du repas des bénévoles le samedi 23 janvier 2027, la commune accueillant le final de la parade de Noël.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER